

Chaumard, le 15 Mai 2024

M. JACQUET Bruno
13 Bd du Maréchal JUIN
58000 NEVERS

208

REÇU 21/05/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240518-2024-42-BS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2024

Publication : 16/09/2024

Par EPTB Seine Grands Lacs

EPTB Seine Grands Lacs

12 rue Villiot

75012 PARIS

Objet : régularisation de limites

Monsieur le Président,

Suite aux opérations de bornage qui ont été effectuées le 15 mai 2024 sur la commune de CHAUMARD, au droit de ma propriété cadastrée A506, par M.TISSANDIER, géomètre –expert et après échange avec vos services, je vous confirme, par la présente, mon accord pour régulariser le léger empiètement sur votre parcelle cadastrée A581 et pour éviter d’avoir à refaire le coin de mon hangar.

Je m’engage à acheter ce petit morceau de terrain d’environ 100 m2 maximum au prix du marché (de l’ordre de 2 €/m2) et surtout à prendre en charge les frais afférents (notaire et géomètre).

Dans l’attente je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’assurance de ma parfaite considération.

B.JACQUET

